



**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MESSANGES**

**Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 26 Mars 2026 à 19 heures

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale CASTAGNET, Maire

Présents : CASTAGNET P, DUCRET-DESBIEYS T, LAVIELLE G, COUDRAY J, BOUYRIE F, BOIREAU C, MAIA J, NABARRA P, RENGARD N, TORO L, AROCENA U, NEDEY M, PREDHUMEAU P, LAUDOUAR E, BOUVART J.

Secrétaire de séance : LAVIELLE G.

Date de convocation : 20 mars 2026

Ordre du jour :

Affaire n° 1 : Création des commissions municipales

Affaire n° 2 : Fixation du nombre d'administrateurs et désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Affaire n° 3 : Désignation de délégués au SIVU Animation Loisir en Marensin

Affaire n° 4 : Désignation de délégués au SIVU Pédagogique du Marensin

Affaire n° 5 : Désignation de délégués au SYDEC

Affaire n° 6 : Désignation de délégués pour le Comité Syndical de EMMA

Affaire n° 7 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises

Affaire n° 8 : Désignation de délégués au Syndicat mixte de sauvegarde et gestion des étangs landais

Affaire n° 9 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte rivières Côte Sud

Affaire n°10 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte de protection littoral landais

Affaire n° 11 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet

Affaire n° 12 : Désignation de représentants au Syndicat mixte ALPI

Affaire n° 13 : Désignation de délégués à Digital Max

Affaire n° 14 : Désignation d'un délégué à la protection des données

Affaire n° 15 : Désignation de représentants à l'ADACL

Affaire n° 16 : Désignation du représentant du CNAS.

Affaire n° 17 : Désignation de délégués à l'Association des Communes forestières

Affaire n° 18 : Désignation du correspondant « Défense »

Affaire n° 19 : Commission communale des impôts

Affaire n° 20 : Commission intercommunale des impôts directs (MACS)

Affaire n° 21 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Affaire n° 22 : Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Affaire n° 23 : Demande de subvention au titre du FIPDR- extension du dispositif de vidéoprotection

Affaire n° 24 : Création de poste adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Affaire n° 25 : Modification du temps de travail- Suppression et création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet


Affaire n° 1 : Création des commissions municipales

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elle propose à l'assemblée de se prononcer sur la création des commissions suivantes

- Commission Finances
- Commission Urbanisme et Droit du sol
- Commission Travaux, Patrimoine et Ressources humaines
- Commission Environnement Forêt
- Commission Communication et Informatique
- Commission Tourisme Plage Piscine
- Commission Sauvegarde et Sécurité
- Commission Associations

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création et la composition des commissions municipales présentées ci-dessous

 COMMISSIONS MUNICIPALES							
COMMISSION FINANCES	COMMISSION URBANISME DROIT DU SOL	COMMISSION TRAVAUX PATRIMOINE RESSOURCES HUMAINES	COMMISSION ENVIRONNEMENT FORET	COMMISSION COMMUNICATION INFORMATIQUE	COMMISSION TOURISME PLAGE PISCINE	COMMISSION SAUVEGARDE SECURITE	COMMISSION ASSOCIATIONS
PRÉSIDENT(E)							
CASTAGNET Pascale	DUCRET DESBIEYS Thierry	COUDRAY Jérôme	BOUYRIE Florence	BOUYRIE Florence	DUCRET DESBIEYS Thierry	COUDRAY Jérôme	LAVIELLE Geneviève
VICE PRÉSIDENT(E)							
DUCRET DESBIEYS Thierry	CASTAGNET Pascale	CASTAGNET Pascale	BOIREAU Christian	LAUDOUAR Etel	CASTAGNET Pascale	NABARRA Pierre	LAUDOUAR Etel
MEMBRES							
LAVIELLE Geneviève	COUDRAY Jérôme	DUCRET DESBIEYS Thierry	CASTAGNET Pascale	CASTAGNET Pascale	BOUYRIE Florence	CASTAGNET Pascale	CASTAGNET Pascale
COUDRAY Jérôme	BOIREAU Christian	BOUYRIE Florence	DUCRET DESBIEYS Thierry	DUCRET DESBIEYS Thierry	BOIREAU Christian	DUCRET DESBIEYS Thierry	DUCRET DESBIEYS Thierry
BOUYRIE Florence	NABARRA Pierre	MAIA Jacques	LAVIELLE Geneviève	AROCENA Unaf	MAIA Jacques	LAVIELLE Geneviève	BOUVART Joëlle
NABARRA Pierre	TORO Lucie	NABARRA Pierre	MAIA Jacques		NABARRA Pierre		PREDHUMEAU Pauline
TORO Lucie		RENGARD Nathalie	TORO Lucie		NEDRY Marlon		
		AROCENA Unaf	NEDRY Marlon		PREDHUMEAU Pauline		
		LAUDOUAR Etel	PREDHUMEAU Pauline		LAUDOUAR Etel		
		BOUVART Joëlle					

Affaire n° 2 : Fixation du nombre d'administrateurs et désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS

Ayant entendu l'exposé et les propositions de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

La Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS,

7 membres élus au sein du Conseil Municipal. Sont nommés : DUCRET-DESBIEYS Thierry, LAVIELLE Geneviève, BOUYRIE Florence, RENGARD Nathalie, TORO Lucie, PREDHUMEAU Pauline, BOUVART Joëlle

7 membres nommés par la Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Sont nommés : CAZES Marie-Françoise, DARROUZET Nathalie, HARY Martine, JULLIEN Joëlle, HERMITE Héloïse, MORESMAU Marylis, VERCAEMER Myriam.

Affaire n° 3 : Désignation de délégués au SIVU Animation Loisir en Marensin

VU les statuts du SIVU ANIMATION LOISIR EN MARENSIN arrêtant à quatre le nombre de délégués à élire par communes adhérentes au sein du Comité Syndical, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- LAVIELLE Geneviève, déléguée titulaire
- RENGARD Nathalie, déléguée titulaire
- BOUVARD Joëlle, déléguée suppléante
- CASTAGNET Pascale, déléguée suppléante

Affaire n° 4 : Désignation de délégués au SIVU Pédagogique du Marensin

VU les statuts du SIVU PEDAGOGIQUE DU MARENSIN arrêtant à trois le nombre de délégués à élire par communes adhérentes au sein du Comité Syndical, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- CASTAGNET Pascale, déléguée
- COUDRAY Jérôme, délégué
- PREDHUMEAU Pauline, déléguée

Affaire n° 5 : Désignation de délégués au SYDEC

Madame la Maire indique qu'il convient, conformément aux statuts du SYDEC (Syndicat Mixte d'équipement des communes des Landes), d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Commune pour la compétence Energie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- DUCRET-DESBIEYS Thierry, délégué titulaire
- TORO Lucie, déléguée suppléante

Affaire n° 6 : Désignation de délégués pour le Comité Syndical de EMMA

VU les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Marensin Maremne Adour de SAINT- VINCENT-DE-TYROSSE arrêtant à deux le nombre de délégués à élire pour siéger au sein du Comité Syndical, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- COUDRAY Jérôme, délégué titulaire
- DUCRET-DESBIEYS Thierry, délégué titulaire

Affaire n° 7 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article 6 du Titre III – Fonctionnement, des statuts du Syndicat Mixte de gestion des baignades landaises, il convient d'élire deux conseillers municipaux (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) pour siéger en tant que représentants de la Commune de MESSANGES au Comité Syndical. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- DUCRET-DESBIEYS Thierry, délégué titulaire
- PREDHUMEAU Pauline, déléguée suppléante

Affaire n° 8 : Désignation de délégués au Syndicat mixte de sauvegarde et gestion des étangs landais

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais « GEOLANDES », chaque adhérent à ce Syndicat doit élire deux représentants au Comité Syndical. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- BOUYRIE Florence, déléguée titulaire
- TORO Lucie, déléguée suppléante

Affaire n° 9 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte rivières Côte Sud

VU les statuts du Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud arrêtant à deux le nombre de délégués à élire par communes adhérentes au sein du Comité Syndical, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- TORO Lucie, déléguée titulaire
- BOUYRIE Florence, déléguée suppléante

Affaire n°10 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte de protection littoral landais

VU les statuts du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais arrêtant à deux le nombre de délégués à élire par collectivités adhérentes au sein du Comité Syndical, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- BOIREAU Christian, délégué titulaire
- PREDHUMEAU Pauline, déléguée suppléante

Affaire n° 11 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet

VU les statuts du Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet arrêtant à deux le nombre de délégués à élire par communes adhérentes au sein du Comité Syndical, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- BOUVART Joëlle, déléguée titulaire
- BOUYRIE Florence, déléguée suppléante

Affaire n° 12 : Désignation de représentants au Syndicat mixte ALPI

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte Agence Landaise pour l'Informatique, chaque adhérent à ce Syndicat doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siègeront aux Assemblées Générales. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- LAUDOUAR Eloi, délégué titulaire
- AROCENA Unai, délégué suppléant

Affaire n° 13 : Désignation de délégués à Digital Max

Madame la Maire rappelle que conformément aux statuts de DIGITAL MAX, chaque commune adhérente à cette Société publique locale doit élire un représentant qui siègera aux Assemblées Spéciales, au comité technique de contrôle et à l'assemblée générale. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- CASTAGNET Pascale, représentante de la Commune à l'Assemblée Générale de la Société
- LAUDOUAR Eloi, représentant de la Commune au Comité Technique de Contrôle,
- AROCENA Unai, représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale des Collectivités

Affaire n° 14 : Désignation d'un délégué à la protection des données

Madame la Maire expose que les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications et fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés ou autres usagers.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'ALPI propose une prestation relative à la protection des données personnelles et d'un service mutualisé « Délégué à la Protection des Données Personnelles ».

La prestation est formalisée par un accord sur l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne LAUDOUAR Eloi en tant que référent interne au sein de la collectivité qui sera chargée de faire la coordination des actions avec l'ALPI,

Affaire n° 15 : Désignation de représentants à l'ADACL

Madame la Maire rappelle que conformément aux statuts de l'Agence d'Aide aux Collectivités Territoriales, chaque adhérent doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- NABARRA Pierre, représentant titulaire,
- CASTAGNET Pascale représentante suppléante.

Affaire n° 16 : Désignation du représentant du CNAS.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Messanges adhère au Comité National d'Action Sociale et qu'à ce titre, à chaque renouvellement de mandat, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la collectivité. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne LAVIELLE Geneviève, en qualité de déléguée représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale.

Affaire n° 17 : Désignation de délégués à l'Association des Communes forestières

Madame la Maire rappelle que conformément aux statuts de l'Association des Communes Forestières, notre collectivité adhérente doit désigner deux délégués. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- o MAIA Jacques, délégué titulaire
- o NEDEY Marion, déléguée suppléante

Affaire n° 18 : Désignation du correspondant « Défense »

Madame la Maire rappelle l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne NABARRA Pierre pour assumer la fonction de « Correspondant Défense ».

Affaire n° 19 : Commission intercommunale des impôts directs (MACS)

La loi des finances rectificative pour 2010 fixe les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et a rendu obligatoire la création des commissions intercommunales des impôts directs (CIID) par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission est composée de 11 membres : le président de l'EPCI et dix commissaires titulaires, sur proposition de ses communes membres.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer en tant que commissaire titulaire domicilié dans le périmètre communautaire ou hors du périmètre communautaire : CASTAGNET Pascale et de proposer en tant que commissaire suppléant domicilié dans le périmètre communautaire ou hors du périmètre communautaire : DUCRET-DESBIEYS Thierry

Affaire n° 20 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud étant un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Contribution Economique Territoriale Unique soumis aux dispositions de l'article 1609 nonies C, du code général des impôts, l'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité d'une commission locale dénommée « Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées » (CLECT), créée entre la communauté et les vingt-trois communes membres.

Le rôle de cette commission est de quantifier les charges correspondant aux compétences transférées afin de calculer l'attribution de compensation versée aux communes. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil disposant d'au moins un représentant.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner deux membres destinés à représenter la Commune de MESSANGES au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud : CASTAGNET Pascale et DUCRET-DESBIEYS Thierry

Affaire n° 21 : Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Madame la Maire informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 fixe les taux maximums d'indemnisation du Maire et des adjoints. Il convient que l'assemblée se prononce sur le taux alloué au Maire et adjoints de la commune de Messanges. Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, avec 10 voix pour et 5 abstentions, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints aux taux suivants : Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : Maire : 51.6 % et Adjoints : 19.8 %

Affaire n° 22 : Demande de subvention au titre du FIPDR- extension du dispositif de vidéoprotection

Madame la Maire rappelle que depuis juillet 2024, la commune de Messanges a mis en place un dispositif de vidéoprotection permettant de concourir à la prévention des actes de délinquance et à la sécurité publique. Elle précise que le dispositif a prouvé son efficacité et a permis d'identifier plusieurs tiers responsables d'accidents ou de dégradations.

Ce système s'affirme donc comme un outil performant de prévention et de protection, renforçant la sécurité des habitants et des biens communaux.

Considérant le réaménagement de la Place des Tilleuls, l'occupation de la salle des fêtes, ainsi que la réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère destiné à accueillir les locaux de l'Office Intercommunal du Tourisme, du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises, et un espace de coworking, il est proposé à l'assemblée d'étendre sur ce site le dispositif de vidéoprotection.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'étude de déploiement d'un système de vidéo protection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal et d'autoriser Madame la Maire à solliciter une aide auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ; aux taux le plus élevé possible soit 50% pour un montant total de 10 460 € HT.

Affaire n° 23 : Création de poste adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Madame la Maire informe l'assemblée qu'un agent du service technique, occupant actuellement un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet, remplit les conditions pour occuper un emploi d'Adjoint technique principal 2ème Classe à temps complet,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} Avril 2026, un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2ème Classe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

La Maire

Le secrétaire de séance

Pascale CASTAGNET

Geneviève LAVIELLE